

Aspects économiques du projet

Dans le cadre de notre projet, le wallet est utilisé comme un simplificateur des transactions, il est important de comprendre le cadre juridique qui régit ces pratiques financières.

Avantages économique et de gestion

Un des **avantages économique** du wallet par rapport à un TPE c'est que la **somme prélevée à l'étudiant ne fera pas l'objet d'une commission bancaire** (0,5 à 2 % de la somme selon les banques) qui représente un réel manque à gagner pour les BDE.

Un autre avantage est la **simplification de la gestion financière**. Là où les devises comme l'euros peuvent être utilisées de manière physique en espèce ou de façon dématérialisée par carte bleu le wallet centralise tous les méthodes de méthode de paiement et permet une simplification du suivi des transactions via un accès directe à la base de données.

Cependant, même si les transactions ne sont pas directement réalisées avec des euros, cela n'exempt pas les BDE de la loi. Il y a un cadre juridique strict à prendre en compte pour ne pas tomber dans l'ilégalité.

Aspects juridiques

Pour cette seconde partie nous considérons que le cadre juridique est celui d'une **association à but non lucratif régie par loi du 1er juillet 1901**, ce qui est le régime courant le plus répandu pour le régime fiscal des bureaux d'étudiant (BDE).

Nous allons étudier diviser cette seconde partie sous deux aspects : la conversion d'euros en monnaie interne (crédit BDE), la vente via des crédits BDE de bien ou de services.

Conversion d'euros en monnaie interne (crédit BDE)

Pour que la conversion d'euros en crédit BDE ne soit pas imposable il est important que cette opération ne :

- **permette pas d'acheter quelque chose** au moment où l'opération est effectuée ;
- **ne donne pas droit à une contrepartie directe** ;
- ou ne **constitue pas un paiement anticipé**.

Dans notre modèle :

- 1 € ne donne pas droit à 1 € de valeur d'achat ;
- 1 € donne 2 crédits BDE, mais ces crédits BDE n'ont **pas de valeur externe** ;
- les crédits BDE ne sont **pas remboursables** ;
- les crédits BDE ne sont **pas proportionnels à une prestation** ;
- les crédits BDE sont un **avantage interne**, comme un bonus.

Ces spécificités font que cette opération n'est pas considérée comme une vente mais comme un **mécanisme interne de valorisation**. Cette notion est très importante car là où la vente est soumise à imposition (TVA, IS, CET), les mécanismes internes de valorisation eux ne le sont pas.

Tout cela est permis grâce à la doctrine de **contrepartie disproportionnée**. Ce principe stipule que tout don est non imposable tant que la contrepartie symbolique n'est pas proportionnelle à la valeur du don ou du paiement. Vu que 1 € vaut 2 crédits BDE, la valeur unitaire est doublée ce qui rentre dans le cadre juridique de la contrepartie disproportionnée.

Source : [Dons et réductions d'impôt | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/professionnel/dons-et-reduction-dimpot?)
[\(https://www.impots.gouv.fr/professionnel/dons-et-reduction-dimpot?\)](https://www.impots.gouv.fr/professionnel/dons-et-reduction-dimpot?)

Vente de biens ou de services via une monnaie interne

D'un autre côté, les associations sont imposables à l'IS, TVA et CET si elles exercent une activité lucrative régulière (CGI – règles sur les activités lucratives des associations).

Source : [Vente d'objets dans une association loi 1901 : le guide](https://www.legalplace.fr/guides/association-loi-1901-vente-objets/)
[\(https://www.legalplace.fr/guides/association-loi-1901-vente-objets/\)](https://www.legalplace.fr/guides/association-loi-1901-vente-objets/)

En d'autres termes Les associations loi 1901 sont exonérées d'impôts **uniquement si leurs activités ne sont pas lucratives**. Dès qu'une association vend des produits, elle peut entrer dans le champ :

- de la **TVA**,
- de l'**impôt sur les sociétés**,
- de la **contribution économique territoriale**.

Les dons ne sont pas imposés, mais **les ventes le sont**, selon les règles classiques des activités lucratives associatives, que ces ventes soient réalisées avec une monnaie interne ou avec une monnaie comme l'euro.